

et approvisionnements aussi rapidement qu'on le peut. Dois-je comprendre alors que, une fois le bill adopté, s'il reste du travail à faire par ce ministère, il sera accompli par ce nouveau ministère?

L'hon. M. HOWE: C'est exact.

M. CASE: En ce qui nous concerne, il n'y aura plus de ministère des Munitions et approvisionnements.

M. MacINNIS: La réponse du ministre à l'honorable représentant de Rosedale m'a plutôt désappointé. Cette réponse ne semble pas concorder avec ce qu'on a dit hier soir. Le ministre espère, ainsi que beaucoup d'autres honorables députés sans doute, qu'au bout de trois ou quatre ans notre vie économique sera redevenue normale et que nous n'aurons plus besoin de ministère de la Reconstruction. Le ministre voudrait-il nous dire ce qu'il entend par "normale"? Considérera-t-on comme "normales" les conditions qui régnaient au pays entre 1929 et 1939? Si c'est normal, il manque certainement quelque chose et ce n'est pas ce que préconise l'honorable député de Rosedale, parce que le parti dont il se fait le porte-parole a eu toutes les chances de rendre la vie agréable entre 1929 et 1935, et il y a failli misérablement.

Hier soir l'honorable député de Muskoka-Ontario a prédit que, d'ici quelques années, la situation serait très critique et qu'on aurait grand besoin du ministère de la Reconstruction. Y a-t-il ici personne qui va croire que les conditions seront tellement meilleures d'ici trois ou quatre ans que nous n'aurons pas besoin de l'intervention du gouvernement, non seulement dans le domaine de la reconstruction sociale, mais pour empêcher le désagrégement social en fournissant du travail? Je regrette que la conception que se fait le ministre de l'avenir ne soit plus rassurante, parce que, comme je l'ai dit hier soir, il pourrait rendre de grands services dans ce domaine. Il a la compétence voulue et elle sera nécessaire. Il ferait donc bien de commencer dès maintenant à élaborer un programme.

(L'article est adopté.)

(L'article 8 est adopté.)

Sur l'article 9—Définitions.

M. MacNICOL: L'alinéa a) de l'article mentionne un certain nombre de "projets" que se propose le ministère. Je ne saisis pas bien le sens de chacun. Je comprends les mots "aéroports" et "chantiers de construction de navires". Je suppose qu'il s'agit des chantiers de l'Etat et des aéroports des Lignes aériennes Trans-Canada? Que signifie l'allusion aux routes?

L'hon. M. HOWE: L'ancienne loi mentionnait des travaux de défense; le présent bill se contente de mentionner des travaux. Le seul changement est celui que constitue la radiation du mot "défense".

M. MacNICOL: Mais que faut-il entendre par le mot "routes"?

L'hon. M. HOWE: Comme il l'a indiqué dans son livre blanc, le Gouvernement s'est donné pour programme le maintien à un niveau élevé de l'embauchage et du revenu national. En vertu de ce programme, il entreprendra des travaux publics lorsque l'entreprise privée ne pourra pas fournir du travail à tout le monde.

M. MacNICOL: D'accord.

L'hon. M. HOWE: Le Gouvernement désirera peut-être, en pareil cas, que le ministère de la Reconstruction adjudge des contrats pour l'exécution de ces travaux publics. La présente disposition accorde au ministère l'autorité nécessaire à cette fin.

M. MacNICOL: Je suis tout à fait d'accord là-dessus. En d'autres termes, si l'on décidait de compléter la route Trans-Canada, le ministère préparerait les plans et devis, demanderait des soumissions et mettrait les travaux en adjudication.

L'hon. M. HOWE: C'est cela.

M. MacNICOL: Je trouve bon que le ministère prenne l'initiative de ces travaux et les mette en adjudication afin de fournir du travail. Je conviens, avec l'honorable député qui a mentionné la chose tantôt, que c'est là une initiative qui s'impose. J'ajoute que tous les travaux mentionnés devraient être exécutés de cette façon. Quelle est la signification des mots: entreprises pour l'industrie?

L'hon. M. HOWE: Cela fait partie du texte de la loi actuelle du ministère de la Reconstruction.

M. MacNICOL: Cela ne veut pas dire que le Gouvernement construira et exploitera des usines?

L'hon. M. HOWE: Non.

M. MacNICOL: Je respecte l'opinion d'autrui, mais je n'hésite pas à répéter ce que j'ai déjà dit. Je suis opposé, et je le serai toujours, à ce que le Gouvernement se lance dans les affaires et se charge de la fabrication d'instruments aratoires, de chaudières, de meubles ou de quoi que ce soit. J'ai consacré vingt-cinq ans aux affaires et je m'y connais. Je ne me mêle jamais des questions juridiques ou médicales parce que je n'en connais pas le premier mot, mais j'ai été dans les affaires vingt-cinq ans et je connais la question de